

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 65/22/SPCG prononçant la déchéance du droit de concession provisoire accordée à Mile Brustier sur une parcelle de terrain sise à Djibouti, boulevard Bonhoure (lots n°s 3 et 4 titre foncier n° 818).

n° 65/22/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
1 mars 1965

Numéro JO
n° 4 du 01/04/1965

Date du numéro
1 avril 1965

TEXTE INTÉGRAL

Il est fait retour, au Domaine du Territoire, d'une parcelle de terrain, sise à Djibouti, boulevard Bonhoure (lots n° 3 et 4) et immatriculée au Livre foncier du Territoire sous le n° 818 du 30 septembre 1961 de la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale, le concessionnaire n'ayant pas réalisé la mise en Valeur de ladite parcelle dans le délai prévu.